



France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine

SEPANSO-Gironde
1 rue de Tauzia 33800 Bordeaux
Tel : 05 56 91 33 65

Le 18 décembre 2017

Réponse à l'enquête publique :

Opérations de dragage des ports de Gujan – Larros – Canal sur la commune de Gujan-Mestras

Monsieur le commissaire enquêteur Gérard DURAND

Créée en 1975, la SEPANSO Gironde est une association sans but lucratif et indépendante de toute organisation politique et religieuse. Elle est agréée par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement. Elle fait partie de la Fédération SEPANSO-Aquitaine agréée par les pouvoirs publics, reconnue d'utilité publique et membre de France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine (FNE-NA).

Localisation et caractéristiques

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon – Pôle opération – 47, Avenue de Certes 33980 Audenge. Le maître d'œuvre est le SIBA. Les documents informatiques sont mis à disposition sur le site de la Ville de Gujan-Mestras et du Conseil départemental de la Gironde.

(<https://www.gironde.fr/actualites/enquete-publique-dragage-des-ports-de-gujan-mestras>) ont été consultés, en particulier la demande d'autorisation rédigée par IDRA Ingénierie (465 pages), l'avis de l'Autorité environnementale, un courrier de la préfecture datant de 2012 concernant le bassin de décantation des boues de dragage (ICPE) ainsi que les autres documents. La note du Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon a également été consultée.



Projet de dragage sur les 3 ports de Gujan-Mestras : Gujan – Larros et Canal

Ce projet de dragage concerne 3 ports situés sur la commune de Gujan-Mestras et gérés par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d’Arcachon (SMPBA). Ce sont les ports de Gujan, de Larros et de Canal. Le port de Gujan a été dragué en 1991. Il recueille les eaux du ruisseau du Bourg qui est pollué, entre autres, par des pesticides. Absence de cale de carénage, pas de sanitaire collectif, pas de récupération d’eau pluviale. Le port de Larros a été dragué en 2003. Absence de cale de carénage, absence d’assainissement collectif, pas de récupération des eaux de pluie. Pour le port du Canal, une partie a été draguée en 1993 et une autre en 2007. Pas de cale de carénage, pas de WC public, pas de récupération des eaux de pluie.

L’ensemble de ces opérations de dragage entre 2018-2027 représentera un maximum de 95.000 m³ d’après le Résumé non technique. Le dragage des darses portuaires et des chenaux d’accès seront effectuées par pompage hydraulique. Les boues sont acheminées par une conduite de refoulement (immergée dans les chenaux de navigation) jusqu’à la station de pompage de la canalisation souterraine. Celle-ci renvoie les boues jusqu’au bassin de prétraitement des vases (ICPE) situé entre le Lycée des Métiers de la Mer et le petit port de La Molle. Le bassin à flot du port de Larros et les pieds de cales de mise à l’eau seront curés à l’aide de pelles mécaniques et les boues transportées par camion jusqu’au bassin de décantation de La Molle. Lors de l’égouttage des vases dans cette aire de stockage, les eaux dites « clarifiées » sont rejetées dans le milieu naturel. Les capacités des zones de stockage sont suffisantes pour ces 3 ports. Le coût de ces opérations est compris entre 1,4 et 1,65 millions d’euros. Les boues qui devront être draguées et curées sont fortement contaminées et dépassent souvent le seuil N2.

Impacts sur l’environnement

Les sédiments qui doivent être dragués sont essentiellement des sédiments fins (boues) et des sables au niveau des chenaux d’accès. Mais il est dommage que des tests n’aient pas été réalisés sur les 3 ports pour s’en assurer. En effet ils présentent des niveaux de contamination beaucoup plus importants que les sédiments du port d’Arcachon. Les niveaux de pollution comprennent les seuils N1 et N2 élaborés par le groupe « Géode » constitué majoritairement par des professionnels des dragages.

- Sous le seuil N1 : impact potentiel négligeable sur l’environnement

- Entre les seuils N1 et N2, sédiments contaminés. Une investigation complémentaire peut s'avérer nécessaire.
- Au-delà du seuil N2, contamination élevée. Une investigation complémentaire est nécessaire.

Les 3 ports présentent des seuils dépassant N2, ce qui signifie que les sédiments ne peuvent en aucun cas être rejetés dans le milieu environnant car leur pollution moyenne à forte est avérée. Ce sont les hydrocarbures (HAP) qui ont des seuils élevés. Les seuils N1 (rejet possible dans le milieu car moins contaminés) sont dépassés essentiellement pour l'arsenic, le cuivre et les HAP.

Ci-dessous le détail des résultats

Pour les métaux lourds

Ports de Gujan :

- Dépassement N1 en arsenic dans la darse Ouest et le chenal d'accès à la darse Est ;
- Dépassement N1 en cuivre à l'entrée de la darse Ouest ;

Port de Larros :

- Dépassement N1 en arsenic en fond des darses Est et Ouest ;
- Dépassement N1 en cuivre et mercure en fond de darse Ouest ;

Port de Canal :

- Dépassement N1 en arsenic dans les 3 darses et N2 dans une darse ;

Pour les HAP (hydrocarbures)

Les dépassements en HAP sont présents sur l'ensemble des ports et des chenaux d'accès :

Ports de Gujan :

- Dépassement N1 pour plusieurs HAP sur les chenaux et les darses ;
- Dépassement N2 pour un HAP dans le chenal Ouest et pour 11 HAP en fond de darse Ouest ;

Port de Larros :

- Dépassement N1 pour plusieurs HAP sur les chenaux et les darses ;
- Dépassement N2 pour 8 HAP au niveau de la darse Est

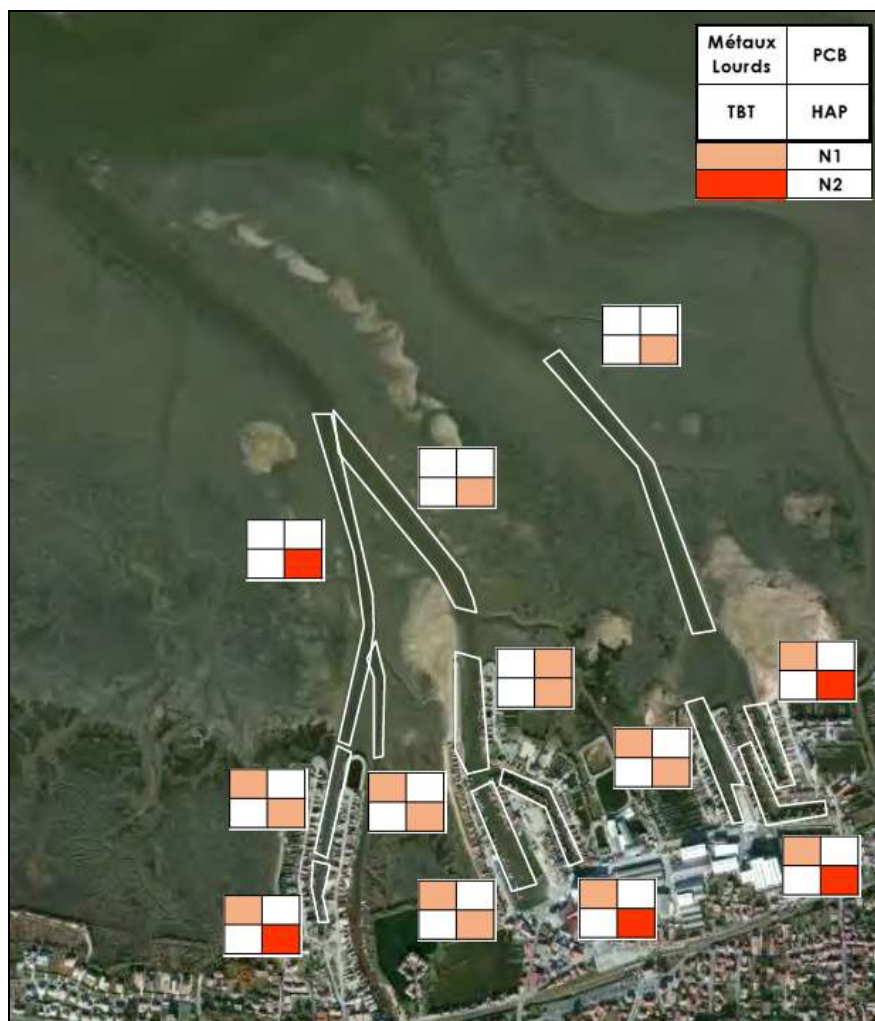
Port de Canal :

- Dépassement N1 pour plusieurs HAP sur les chenaux et les darses ;
- Dépassement N2 pour 10 HAP au niveau de la darse centrale et pour 2 HAP sur la darse Est ;
-

Pour les PCB (organiques)

Un dépassement du seuil N1 pour 1 PCB est signalé sur la darse Ouest du port de Larros. Aucun dépassement des seuils N1 ou N2 n'est observé sur les ports de Gujan et Canal.

Pour les TBT (organométalliques). Aucun dépassement n'est signalé



Les seuils N2 sont souvent dépassés pour les HAP et pour l'arsenic dans le Port du Canal

Il est dommage qu'aucune mesure n'ait été réalisée sur d'autres contaminants chimiques, tels que les pesticides et les antifoulings. Les mesures se sont limitées aux seuls PCB et TBT (un antifouling ancien). Or nous savons que des quantités importantes d'antifoulings, entre 10.000 L et 15.000 L, sont vendues chaque année, pour le Bassin d'Arcachon (SIBA, 2014). Même si les 95% des ostréiculteurs n'en utilisent plus, les plaisanciers en font toujours mauvais usage (il y a de nombreux bateaux de plaisance dans ces ports). Nous savons par les études menées par l'Université de Bordeaux (RRLA, 2011) et par Ifremer (station marine d'Arcachon) que les polluants (pesticides, biocides, HAP...) se fixent sur la chair des huîtres. Par conséquent ces coquillages peuvent avoir des effets pathologiques sur le consommateur et donc sur la santé humaine.

C'est d'autant plus préoccupant que ces ports sont contigus à des malines (réservoirs) pour l'affinage ou le stockage des huîtres avant les expéditions. Ces réservoirs recueillent l'eau des ports à marée haute.

Les zones des dragages sont incluses dans le site NATURA-2000 (Habitats et Oiseaux), dans le PNM BA et dans des sites ZNIEFF et ZICO. Des herbiers à zostères (*Zostera nana*) sont localisés entre ces ports. Ces herbiers sont protégés et font l'objet de surveillances dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Enfin la France

participe à l'effort européen pour le maintien ou la restauration des milieux marins (Directive Cadre Stratégie pour les Milieux Marins (DCSMM)).

La méthode de dragage des darses et des chenaux d'accès

Il est prévu un dragage hydraulique avec conduite de refoulement et rejet dans le bassin de décantation (ICPE). Celui-ci présente la meilleure solution actuellement disponible puisque les boues sont aspirées et confinées dans les conduites de refoulement jusqu'à l'aire de stockage (dispersion des MES et des eaux interstitielles limitée à la zone de pompage, nuisances visuelle et sonore réduites).



Les méthodes de dragage prévues

La méthode de dragage des cales de mise à l'eau et du bassin à flot du Port de Larros

Les sédiments seront prélevés à marée basse par pelle mécanique (curage) et transportés par camions bennes jusqu'au bassin de décantation. Les risques de pollution ne sont pas à négliger. Mais, une remarque page 411 de la demande d'autorisation pose question. « *Les techniques envisagées visent au retrait des matériaux du port et excluent les solutions de dragage hydrodynamique et biologiques compte tenu de la qualité chimique des sédiments.* » Autrement dit le dragage mécanique serait-il préférable au dragage hydraulique si le sédiment est pollué ?

Nous aimerions avoir une réponse claire à ce sujet.

Réserves de la SEPANSO Gironde

Les contaminants

Les résultats des mesures des contaminants (seuils de référence N1 et N2) sont élevés avec des seuils N2 dépassés pour les 3 ports (pas de seuil N2 dépassé pour le port d'Arcachon) et probablement en dessous de la réalité, car les valeurs ont été moyennées. Par conséquent il est nécessaire de prendre le maximum de précaution. D'après le groupe Géode, au delà du niveau N2, des indices notables laissent présager un impact potentiel de l'opération. Il faut alors mener une étude spécifique portant sur la sensibilité du milieu aux substances concernées, avec au moins un test d'écotoxicité globale avec un affinage du maillage des prélèvements.

A notre avis il serait judicieux, avant de commencer les travaux qui doivent s'étendre de l'hiver 2018 à 2026, de compléter les mesures de concentration des polluants pour obtenir des analyses sur tous les antifouling abondamment utilisés, sur les pesticides et les micropolluants provenant de tous les émissaires arrivant dans ces 3 ports, notamment pour le port de Gujan dont le ruisseau du Bourg draine des cultures de maïs, des cultures intensives de légumes, le parking Hyper U de Gujan-Mestras, les jardins et les rues adjacentes..

La turbidité, c'est-à-dire la remise en suspension des sédiments fins par les vagues ou le clapot, sera plus élevée suite au curage par les pelles mécaniques. Cet aspect n'est pas évoqué dans les dossiers. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de compléter les mesures de contaminants métalliques et organiques au niveau des cales, du bassin à flot de Larros et des darses.

Le problème du bassin de décantation de la Molle

En raison des contaminants présents dans ces boues (liquides interstitiels et particules), nous demandons que les lixiviats issus du bassin de décantation (prétraitement) ne soient pas rejetés directement dans le port de La Molle.

Le Bassin d'Arcachon ne doit pas être notre poubelle !

Parlez d'« eaux clarifiées » en sortie du bassin de décantation, ne doit pas faire croire que les eaux sont de bonne qualité. Il n'en est rien. Les « eaux clarifiées » qui sont rejetées dans le milieu naturel ne sont en réalité que des eaux issues de la décantation de sédiments et des eaux interstitielles contaminés. Il s'opère en fait, un transfert de pollution vers les lixiviats. Le seul contrôle des MES en sortie du bassin de décantation est largement insuffisant. Le contrôle d'autres éléments contaminants avant rejet est absolument indispensable et nécessite une réactivité rapide, difficile à mettre en œuvre.

La solution pourrait être de réaliser, dans le bassin lui-même et en fin de chaîne de traitement, un bassin de lagunage étanche pour recueillir les lixiviats.



Bassin de décantation de La Molle

Compte tenu des enjeux, il sera aussi nécessaire d'analyser fréquemment les lixiviats dans le bassin de lagunage afin de connaître les teneurs en métaux lourds et en polluants organiques (HAP, arsenic, biocides...) avant le rejet dans le milieu au bout d'un an par exemple. Une autre solution serait de récupérer ces eaux dans le circuit d'assainissement. Il sera nécessaire également de surveiller l'état des digues et des prés salés à proximité du bassin de décantation et l'état des herbiers à zostères entre les ports.

En ce qui concerne le Comité de Suivi, il serait nécessaire qu'un représentant d'une association de protection de l'environnement en fasse partie.

Conclusion

Compte tenu des enjeux concernant l'environnement et les ressources économiques apportées par le Bassin d'Arcachon, la SEPANSO Gironde vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis favorable SOUS LES RÉSERVES suivantes :

- 1) la réalisation préalable de mesures complémentaires sur les polluants organiques (pesticides, antifoulings) avant les dragages prévus entre 2018 et 2026 ;
- 2) Ne pas rejeter directement les lixiviats dans le port de La Molle. Réalisation par exemple d'un bassin de lagunage dans l'aire de prétraitement des sédiments de dragage et rejet au bout d'un an lorsque les eaux ne présentent pas de contamination notables, ou rejet dans le circuit d'assainissement ;
- 3) La prise en compte de l'évaluation d'incidences NATURA 2000 et de l'avis du PNM du Bassin d'Arcachon.



Pour la SEPANSO Gironde
Jean-Marie Froidefond, administrateur de la Sepanso-Gironde